

**Communauté de Communes  
des Pays d'Oise et d'Halatte**

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2011**

**Etaient Présents :**

M. Eric WARLOUZET et M. Jean-Pierre BIELAWSKI (suppléant de M. NAGY) représentant la commune de LES AGEUX

Mme Marinette CAROLE et M. Daniel MERCIER représentant la commune de BAZICOURT

M. Philippe FROIDEVAL représentant la commune de BEAUREPAIRE

Mme Khristine FOYART, M. Jacques PERRAS représentant la commune de BRENOUILLE

Mme Roselyne GOENSE et M. Bernard VANDENBERGUE (suppléant de M. Bernard FRICKER)

M. Bernard CORLAY et M. Alain COULLARÉ représentant la commune de MONCEAUX

M. Alain CZYZ et M. Pierre RENAUD représentant la commune de PONTPOINT

M. Gilbert DAFLOU, M. Michel DELMAS, M. Bernard FLAMANT, M. Ludovic KOROLOFF, M. Michel ROBY et M. Daniel BIGORGNE (suppléant de M. Philippe HERVIEU)

M. Michel BABOEUF représentant la commune de RHUIS

M. Gérard BIDAULT et M. Gérard LEUK représentant la commune de RIEUX

M. Martial BUTEAU et M. Ludovic SARRAZIN représentant la commune de ROBERVAL

M ; Raoul CUGNIERE et M. Emmanuel CAVICCHI représentant la commune de SACY LE GRAND

M. Jean-François HILLEBRAND et Mme Sabine NION représentant la commune de SACY LE PETIT (suppléants de M. François MORENC et M. Jean-Marie ROBERT)

M. Michel COLLETTE et M. Eric BARRUET (suppléant de Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE) représentant la commune de SAINT MARTIN LONGUEAU

M. Philippe KELLNER, M. Robert LAHAYE, Mme Claudine LAULAGNET et Mme Anne-Sophie MORIAU représentant la commune de VERNEUIL EN HALATTE

**Absents excusés :**

M. Dominique NAGY (LES AGEUX)

M. Jean-Marc DEHOMMEAU et M. Christian GRESSIER (ANGICOURT)

M. Christian de LUPPÉ (BEAUREPAIRE)

Mme Jeanine PICQUE (BRENOUILLE)

M. Bernard FRICKER (CINQUEUX)

Mme Aline PERROT (PONTPOINT)

M. Philippe HERVIEU (PONT SAINTE MAXENCE)

M. Didier WARMÉ (SACY LE GRAND)

M. François MORENC et M. Jean-Marie ROBERT (SACY LE PETIT)

Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE (SAINT MARTIN LONGUEAU)

M. Gérard GASTON et Mme Marie-Laurence LOBIN (VILLENEUVE SUR VERBERIE)

**Absents :**

Mme Géraldine CAPRON et Mme Magali TIXIER (PONT SAINTE MAXENCE)

Mme Laurence THIEFFRY (RHUIS)

**Avaient donné pouvoir :**

Mme Aline PERROT à M. Pierre RENAUD

**Secrétaire de Séance :**

M. Daniel MERCIER

Le Président ouvre la séance et présente ses excuses sur les conditions d'accueil non propices pour cette séance. Il n'a pas été possible de changer le lieu, les salles communales étant occupées par diverses activités en ce mercredi 16 mars 2011.

Monsieur MERCIER procède à l'appel.

Le Président poursuit en donnant lecture de l'ordre du jour.

### **I – Approbation du Procès verbal du 26 janvier 2011**

Adopté à l'unanimité.

### **II – Débat d'orientations budgétaires**

M. DELMAS introduit le débat et donne la parole à M. COULLARÉ pour l'interprétation du document envoyé aux élus communautaires.

M. COULLARÉ précise que ce support se présente en deux parties :

- les Résultats 2010,
- les Perspectives 2011.

#### **A – Les Résultats de l'année 2010**

M. COULLARÉ rappelle que lors de la présentation du budget 2010, il avait signalé que le budget serait difficile à équilibrer. Or aujourd'hui on constate un résultat pour cet exercice de 399.353,52 euros environ, ajouté à une réserve antérieure de 2.674.269,60 euros, la trésorerie de CCPOH pour débiter l'année 2011 est excédentaire de 3.073.623,12 euros.

Il informe que pour arriver à ce chiffre, il a fallu faire des économies sur des postes importants :

- les dépenses à caractère général, avec un bonus de 517.977 euros,
- les dépenses de personnel, une économie de 160.403 euros a été réalisée, qui s'explique par la suppression de postes et d'absences maladies non remplacées,
- les charges de gestion courante : 97.670 euros.

Quant aux recettes :

- l'atténuation de charges a permis un résultat positif de 14.343 euros,
- les produits et services ont rapporté un plus de 45.800 euros,
- les impôts directs inscrivent un résultat de 46.229 euros,
- les dotations sont en partie versées. Un solde reste à percevoir de l'année 2010.

Il ajoute que cette politique d'économie était nécessaire pour obtenir le résultat annoncé compte tenu des incertitudes de l'économie, de la fermeture de la papeterie, et la compensation de la perte TP qui arrive à son terme. Cette année la somme perçue a été de 479.000 euros. Il fallait jouer de prudence et il était donc judicieux de diminuer les dépenses de fonctionnement.

M. COULLARÉ précise que les dotations d'un montant global de 419.286 euros n'ont pas été comptabilisées dans les recettes de fonctionnement, faute d'être avoir été perçues. Il rappelle que ces dotations sont acquises mais que les paiements sont toujours décalés.

Il confirme que les résultats obtenus étaient impératifs pour débiter 2011 avec sérénité et de mieux appréhender l'arrivée de 2012.

➤ Les charges de fonctionnement par activités :

M. COULLARÉ reprend et commente plusieurs chiffres inscrits dans le tableau de composition du budget :

- Ordures ménagères : globalement le budget s'équilibre.
- Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse : l'équilibre est bon. Les chiffres n'ont pas été surévalués, on constate un résultat pour la petite enfance de 190.180 € et enfance-jeunesse de 135.000 €. Sur le contrat Enfance-jeunesse, la CCPOH est dans l'attente de percevoir des fonds CAF.
- La mise en place du périscolaire sur toutes les communes a engendré des coûts de personnel. Depuis octobre 2010 on compte deux nouveaux agents dits « de réserve ». Ils ont été embauchés pour faire face à l'absentéisme des animateurs sur sites.
- Ribambelle : la mise en place de la nouvelle crèche a amené quelques coûts supplémentaires.

Parallèlement à ces nouvelles dépenses, il a été fait une économie sur les services Communication et Développement Economique : deux départs, les agents ne sont pas remplacés. Bien qu'il y ait eu un licenciement à supporter financièrement.

Aujourd'hui le service économique compte un chargé de développement en interne et la présence de l'Agence de Développement (en externe).

M. COULLARÉ conclut précisant que les engagements pris pour 2010 ont été tenus. Il propose à l'assemblée de s'exprimer si elle le souhaite.

M. LAHAYE revient sur les dotations 2010 non inscrites à l'actif du bilan (419.286 euros). Les retrouvera-t-on en 2011 ?

M. COULLARÉ rappelle que la CCPOH est dans l'attente de recevoir un acompte de la CAF sur les contrats signés en 2010 comme il l'a précisé précédemment. A ce jour aucune somme précise n'est avancée. D'où une certaine prudence dans les recettes sur 2011, c'est pourquoi ce chiffre n'a pas été repris dans la présentation.

M. DELMAS précise que dès l'arrivée des fonds, ils seront évidemment inscrits. Il confirme les propos de M. COULLARÉ sur le fait que la CCPOH n'a aucune maîtrise sur les délais de versement des subventions de la CAF.

M. SARRAZIN confirme qu'en 2010, il y a eu la mise en place du CEJ et que les fonds de subventions sont versés l'année suivante. Les fonds CAF sont donc attendus. Des fonds 2011 seront probablement versés sur cette même année mais force est de constater qu'un report de solde s'inscrira probablement sur 2012 → D'où ce déséquilibre d'écritures.

M. LAHAYE revient sur le support de travail remis, rappelant que l'année dernière le document était plus détaillé permettant une meilleure lecture de l'évolution des services (dépenses et recettes par services). Un document sera-t-il remis ?

M. DELMAS souligne que l'assemblée communautaire n'est pas là, ce soir, pour débattre des supports administratifs remis ou à remettre.

M. BIGORGNE : Pour 2011, la CCPOH représente un document « copier/coller de 2010 ».

M. DELMAS rappelle qu'aujourd'hui nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires et que se sont les grandes lignes qui sont exposées. Le vote du budget aura lieu lors d'une prochaine séance.

M. COULLARÉ précise que lors du vote du budget 2011, il y aura une présentation ligne à ligne des différents budgets.

M. ROBBY souhaite savoir à quoi correspondent les 517.977 euros d'économie sur les charges à caractère général ?

M.COULLARÉ informe que deux contrats ont été négociés à la baisse, et plus précisément les contrats chauffage, et assurances. En matière d'ordures ménagères un contrat a également été revu. De façon générale des économies ont été réalisées dans plusieurs domaines d'activités.

Il poursuit indiquant que les dépenses indiquées sont estimées en tenant compte des années précédentes. C'est au fil du temps que l'on se rend compte de la gestion de certaines situations. Il faut se féliciter des économies faites et s'adapter aux situations quand elles se présentent.

Il rappelle qu'un budget s'inscrit dans une dynamique d'écritures. Il peut y avoir fluctuation dans les chiffres, le plus important c'est d'obtenir un équilibre budgétaire.

M. DELMAS confirme qu'un certain nombre de points, qui ont conduit à ce résultat, ont été mis en place lors d'une précédente assemblée communautaire.

M. BIGORGNE conteste quelques chiffres sur le chapitre de prévisions sans exécution, en dépenses imprévues pour 1.279.222 euros et virement à la section de fonctionnement pour 1.028.464 euros, soit environ 2.300.000 euros. Il souhaite comprendre.

M. DELMAS explique ce chiffre : « C'est une façon d'inscrire des sommes dans la perspective de provisionner des recettes afin de faire face à d'éventuelles situations périlleuses ». Il rappelle qu'avec la disparition de la papeterie, et l'ouverture du périscolaire engageant des dépenses supplémentaires, il était nécessaire de prévoir dans le budget primitif de 2010 cette somme de 1.279.222 en cas d'imprévu.

Il fallait lisser les résultats avec l'espoir que la situation soit bonne. Cette écriture avait été prévue l'année dernière et l'on parle, ici, de prévisions financières, de stratégie de gestion.

M. BIGORGNE exprime une nouvelle contestation : « Valeur ajoutée = masse salariale ». La masse salariale diminue donc à la CCPOH.

Le Président et Premier Vice-président expliquent que c'est une politique financière prévue en assemblée communautaire et c'est ce qui est appliqué aujourd'hui. Ils rappellent que ce résultat permettra de lisser les chiffres → Eviter de baisser le périscolaire ou d'augmenter les impôts.

➤ Les investissements 2010 :

M. COULLARÉ reprend quelques programmes que la CCPOH s'était fixée (réalisés ou en cours de réalisation avec dépenses et recettes) :

- la nouvelle crèche « Ribambelle »,
- le parc du conservatoire
- l'annexe du conservatoire
- la voirie et les réseaux autour Ribambelle et du futur pôle service
- les travaux du pôle service (un retard dû à des événements indépendants de la CCPOH)
- la ZA Moru-Ponpoint 2<sup>ème</sup> tranche (3<sup>ème</sup> tranche à prévoir)
- la signalétique économique

## B- Les perspectives de l'année 2011

M. COULLARÉ apporte quelques précisions quant aux recettes à inscrire pour 2011 compte tenu des réformes, et poursuivra l'exposé des chiffres sur les dépenses de fonctionnement.

- En matière de recettes le montant exact n'est pas encore totalement connu. L'année 2011 sera marquée par l'application d'une nouvelle fiscalité suite à la réforme de la TP.

La dernière compensation de perte de la base TP représente la somme de **477.213 euros** contre **954.425 euros** sur 2010.

Suivant les informations fournies par les Services Fiscaux, c'est le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation des ménages que proviendront en grande partie les ressources de la CCPOH. Il est difficile de donner des chiffres avec une exactitude absolue tant les informations en matière de fiscalités sont très peu disponibles.

Dans ces conditions, il est prudent et judicieux d'inscrire au budget primitif 2011, des montants équivalents à l'année écoulée, et de proposer un budget supplémentaire qui actualisera les montants des recettes en fonction des notifications officielles.

- En matière de dépenses de fonctionnement dans le domaine des ressources humaines :
  - Création de postes et recrutements sur la nouvelle crèche d'où des dépenses supérieures à 2010, soit un surcoût de **89.918 euros**,
  - Périscolaire mis en place en Septembre 2010 sur Brenouille et Rieux, budgété pour **87.973 euros**,
  - Création des postes animateurs polyvalents jeunesse pour la somme de **31.660 euros**,
  - Certains contrats CAE certains ne seront pas renouvelés, soit une prévision budgétée pour **97.700 euros**,
  - Un nouvel animateur pour Picardie en Ligne (projet sur Verneuil en Halatte) tourné vers le recrutement une personne handicapée pour **13.285 euros**
  - Une apprentie Pirouette-Cacahuète pour un coût estimé à **7.160 euros**
  - Un poste de cuisinier pour la cuisine centrale tournée vers les différentes crèches pour un montant de **52.898 euros**. Ce projet est en cours d'étude.

Une augmentation de 6.65 % du budgété 2010 pour un total inscrit de **380.145 euros**. Si l'on reprend ce supplément, ajouté au budgété 2010 de **5.792.983 euros**, cela représente un total de **6.173.128 euros** de frais de fonctionnement.

Ce chiffre intègre :

- Les coûts de formation pour **41.480 euros**
- Les honoraires de médecins (aujourd'hui c'est obligatoire) pour **15.360 euros**
- La participation mutuelle pour **15.309 euros**

Déductions faites :

- Des remboursements maladie pour **97.720 euros**
- Des subventions de la Région pour **22.000 euros**
- Des CAE pour **46.700 euros**
- De communes pour **3.765 euros**

Ces chiffres permettent d'arriver à un budgété 2011 de **6.002.943 d'euros**. L'écart entre le budgété 2010 et le budgété 2011 est de **209.960 euros (+3.6 %)**, soit une différence entre le réalisé 2010 et le budgété pour l'année 2011 de **788.211 euros**.

Ce budget a été évalué avec le plus de précision possible.

M. BIGORGNE revient sur les chiffres énoncés quant à la masse salariale : « l'augmentation représente 13 à 14 % entre 2010 et 2011 ».

M. COULLARÉ reprend. Il précise qu'il est important de bien faire la différence entre le budgété et le réalisé. Il semble qu'une confusion soit faite dans l'interprétation.

En conclusion, M. COULLARÉ souligne quelques points importants sur les perspectives financières 2011 en matière de recettes :

- Dernier versement de la compensation de la perte de la base TP,
- Pas d'augmentation de la DGF, ce qui a évidemment été pris en considération pour les prévisions 2011.
- Après réforme, la TP sera remplacée par la CFE (Cotisation foncière des entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Compte tenu de la clause de revoyure de l'Etat, il faut attendre juillet 2011 pour en savoir plus.

En principe, fin mars le montant réel de la DGF et le montant de la TH pourraient être communiqués. La CAF aura peut être apportée un peu plus de précisions sur les prestations financières.

Le budget à priori sera déficitaire d'environ de 400.000 euros, qui seront compensés par les recettes de fonctionnement mises en réserves.

Il rappelle qu'il sera nécessaire de refaire un budget supplémentaire tenant compte des nouvelles données non connues à ce jour.

#### Présentation des Budgets par services :

M. COULLARÉ présente ce chapitre :

- En matière d'ordures ménagères : les prévisions 2011 sur ce service s'annoncent stables.

Une enveloppe de 100.000 euros a pu être dégagée pour lancer des études sur la redevance générale et la conteneurisation de la collective sélective pour préparer les futures évolutions du service.

M. COULLARÉ donne la parole à M. BIDAULT.

M. BIDAULT présente les économies réalisées grâce à divers paramètres :

- renouvellement des marchés de collecte sélective qui permet une baisse de 25 % environ.
- baisse constante du tonnage sur le contrat collecte des Déchets Verts suite à réorganisation du service, et mise en place de composteurs
- ajout de recettes des partenaires (ADEME et Conseil Régional), ce contrat apporte 47.000 euros par an, et l'obtention d'une aide sur le plan du compostage.

Depuis quelques années, ce service s'efforce d'être en autonomie financière. Il faut veiller à ce que la taxe des ordures ménagères couvre l'intégralité des dépenses dans la perspective d'instaurer la redevance incitative → Eviter à avoir à combler trop d'écart, entre le fonctionnement d'aujourd'hui et celui de demain, en cas de mise en place de la redevance incitative.

M. BIDAULT rappelle que tout ce qui est effectué dans le domaine des ordures ménagères, est fait dans le respect de la réglementation.

Les résultats entre le budgété 2010 et le réalisé 2010 sont bons. Une nouvelle baisse de 20.000 euros s'inscrit sur 2011.

Les simulations financières pour préparer le budget ont été faites avec prudence, et en dégagant un excédent prévisionnel sur le budgété d'environ 30.0000/38.000 euros ce qui représente une marge de sécurité dans la mesure où l'on ne maîtrise pas tous les paramètres incluant même la baisse de la TEOM.

Il précise que si ces chiffres sont présentés car la CCPOH est capable de les maintenir. La volonté n'est pas de faire du « yoyo » d'une année sur l'autre. L'objectif est de s'améliorer encore en la matière.

En matière de redevance incitative, M. BIDAULT souligne que l'on est face à un gros souci qui est de savoir calculer ce que paye un foyer par rapport à sa taxe d'ordures ménagères, toutes les bases ne sont pas connues.

Le problème avec la mise en place de la redevance incitative, serait de constater que 20 à 30 % de la population sera gagnante, et par contre une autre partie de cette population sera perdante. Il faut donc avant toute décision savoir maîtriser ce risque, et permettre la sécurité.

Deux communautés de communes sont passées depuis peu de temps à ce mode de fonctionnement, il leur souhaite de réussir.

En matière de conteneurisation, le SMVO sera capable d'apporter un plus en matière de tri des plastiques. Certains emballages non recyclables à ce jour, le seront demain. Cette situation devrait permettre de passer à un seul flux de tri pour la population → passage en « mono-flux ». Cela simplifiera le geste du tri, et permettra la réorganisation et l'optimisation des collectes. Actuellement, quatre camions en « bi-flux » sont nécessaires.

Compte tenu des recettes dégagées et d'un budget dépenses établi aux environs de 3.490.000 euros, il est envisagé de réduire les taux de TEOM de 0.5 % sur les communes :

- Pont Sainte Maxence, le taux serait de 13.60 % contre 14.10 % en 2010
- Les autres Communes de la CCPOH, le taux appliqué serait de 13.10 contre 13.60 % en 2010.

Il est également proposé de baisser le coût au titre de la redevance spéciale de 0.021 € à 0.020 €. Ce qui induirait une baisse de recettes de 8.000 euros environ.

➤ En matière de Charges à Caractère Général

M. COULLARÉ reprend la parole.

Une économie de 200.000 euros par rapport aux chiffres de 2010 s'inscrit et s'explique par :

- des nouveaux contrats notamment sur les assurances, les coûts de chaufferie,
  - la restitution à venir en 2011 des Algécos,
  - la dénonciation du contrat avec le prestataire Dalkia qui coûtait cher.
- Service Technique : la CCPOH compte parmi le personnel du Service Technique un chef d'équipe polyvalent, ce qui permet d'intervenir rapidement en interne sur les travaux d'entretien en général. Ce fonctionnement a permis de baisser les coûts.
- Service Petite-Enfance : outre l'ouverture de Ribambelle, les autres crèches fonctionnent correctement.

- Crèche Familiale : le coût est légèrement en baisse du fait de la diminution du nombre d'assistantes maternelles.
- Crèche Ribambelle : les coûts sont légèrement en hausse. Cette situation est la conséquence de la mise en place de ce nouveau service. Néanmoins on peut espérer dégager des recettes supplémentaires.

M. SARRAZIN informe que la disposition des locaux de cette structure permet d'augmenter l'accueil du nombre d'enfants. Une étude est en cours. Il est nécessaire de rassembler toutes les données pour répondre au mieux à ce projet d'extension et de le présenter de façon structurée.

- La halte garderie itinérante « Les Marsupiot's » : le taux dans l'ensemble est bon sauf pour une commune. Il serait intéressant d'ouvrir une journée complète sur une autre commune mais confronté, à un problème de salle pour accueillir ce service, la mise en place est difficile.
- La structure « Les Grenouilles » à Verneuil en Halatte change. Le 1<sup>er</sup> mai 2011, elle ouvrira ses portes en structure multi-accueil adaptée à l'accueil régulier ou occasionnel. Ce changement s'opère dans la volonté de mieux répondre aux attentes des parents.
  - Service Enfance-Jeunesse :
  - L'accueil sur le périscolaire est maintenant généralisé. Les DSP sur les communes de Verneuil en Halatte, Cinqueux-Angicourt sont terminées. Les coûts financiers sont connus.
  - Le taux d'absentéisme de 6 à 7 % sur ce service est un souci qu'il faut gérer.
  - Les Services dits « classiques », tels que la communication, l'économie, le portage de repas (on constate toujours le même nombre de bénéficiaires), l'administration générale, rien de particulier n'est à signaler.
    - Ressources Humaines : une nouvelle personne est arrivée début mars pour assister les deux personnes déjà présentes. La masse de travail au quotidien est importante. Cet agent a pour mission de développer différents thèmes (le dialogue social, le compte épargne temps). A terme, elle aura peut être pour vocation à succéder à M. VIGNON qui devrait être en retraite d'ici trois ans.
  - Le Conservatoire : les dépenses de fonctionnement ont un peu augmenté, mais les recettes ont augmenté également.
  - La Manekine : le budget est inférieur à 2010 et même à 2009. L'objectif est respecté. Un agent du service Jeunesse arrivera prochainement au centre culturel sur un poste administratif et de gestion.
  - Les Collèges : les participations versées sont imposées par le Conseil Général. Ces subventions ne sont pas très élevées.

**En conclusion** : on constate une perte de 477.000 euros suite à la réforme de la TP, une hausse de la masse salariale, une baisse des dépenses à caractère général résultant des efforts de maîtrise des dépenses et de rationalisation du fonctionnement. Une prévision des recettes sans optimisation.

**Au 31 mars 2011** : résultat négatif de 800.000 euros amortissements compris (350.000 euros environ), sachant qu'un programme d'investissements avait été lancé, et d'autres investissements sont envisagés. Un support détaillé du budget service par service sera fourni aux élus communautaires pour le 31 mars prochain.

Une Commission des Finances aura lieu le 22 mars prochain à 18h30 au siège de la CCPOH. Le détail des différents budgets sera complété et présenté service par service.

**Objectif pour 2011** : un maximum final de 400.000 euros sur les pertes de l'exercice.

M. LAHAYE demande si sur le budget 2011, en matière de reversement de fiscalité, on peut prévoir plus pour compenser les sommes qui sont en attente de paiement aux communes.

M.COULLARÉ informe les élus qu'après avoir interrogé le premier magistrat de la Chambre Régionale des Comptes sur le reversement de compensation, il n'est pas anormal que la CCPOH ne reverse que début janvier les fonds perçus en décembre.

Avant tout il y a lieu d'inscrire les chiffres. Il n'est pas question de reverser des sommes avant de les avoir perçues de l'Etat. Les communes en matière de trésorerie peuvent faire des rattachements d'écritures.

M. DELMAS suggère de rattacher, sur indication du Premier Magistrat de la Cour des Comptes, le mois de janvier à l'exercice de l'année précédente. Et poursuivre ce fonctionnement sur les années qui suivent afin d'obtenir un meilleur équilibre budgétaire.

Il poursuit que dans le cas ici présent, s'il y avait lieu de reverser ces sommes avec précipitation, en l'occurrence 377.000 euros, cette situation viendrait augmenter d'autant le déficit de la CCPOH.

M. CORLAY précise que chaque année l'assemblée parle d'augmentations, ce soir une augmentation prévisionnelle de 380.000 euros de charge de personnel a été présentée. Ceci ne représente-t-il pas un danger compte tenu de l'économie actuelle, et le report des charges à assumer les années suivantes. Ne va-t-on pas dans une dérive ?

M. DELMAS rappelle que les embauches sont essentiellement dues à l'élargissement du périscolaire à la demande unanime des communes. M. le Président rappelle, à l'époque des débats sur ce point, avoir émis un sentiment de prudence quant à la question des recettes à venir.

Aujourd'hui il en revient à chacun d'assumer ce fait dans la mesure où la décision a été validée par l'assemblée communautaire. La gestion du personnel de ce service n'est pas facile. Quant au poste supplémentaire aux Ressources Humaines, la masse de travail est croissante avec la mise en place du compte épargne temps, de l'entretien professionnel,...

M.COULLARÉ invite les élus à vérifier les chiffres correspondants à la masse salariale de leur commune et de les comparer aux chiffres énoncés sur les charges de personnel de la CCPOH.

M. CORLAY poursuit : « la CCPOH avait une tendance à externaliser certains travaux tournés vers des prestataires, aujourd'hui la politique est d'internaliser (exemple : le projet cuisine) : du personnel supplémentaire qui aurait pour résultat d'accroître le coût de la masse salariale ? »

M. DELMAS affirme que la question des repas des petits en crèche est un véritable problème. A Pontpoint en 2006 c'était le personnel qui s'occupait de la préparation des repas. La CCPOH s'est tournée vers des prestataires pour donner satisfaction aux enfants sur la qualité des repas et rassurer les parents. Aucune réponse n'a pu être apportée.

C'est pourquoi il est envisagé d'embaucher un cuisinier. Effectivement cela représente un véritable coût mais permettrait de servir une cuisine de qualité, dirigée vers les différentes structures de la petite-enfance et dans le respect de la notion de service public.

M. SARRAZIN confirme que cette situation est une réelle problématique. Qu'avant toute décision, il faut bâtir un dossier dans le respect des normes sanitaires vétérinaires.

Pour répondre à M. CORLAY, M. DELMAS assure que la CCPOH aura toujours besoin de prestataires extérieurs pour satisfaire certains travaux. Mais pour maintenir l'entretien des menus travaux et réparations, le fait de s'organiser en interne a permis d'annuler le contrat avec Dalkia qui coûtait cher à la communauté.

Il souligne que cette décision a fait l'objet d'une validation communautaire en 2010.

M. BIDAULT rappelle que suite au transfert de compétences concernant l'entretien des bâtiments, la CCPOH a dû s'organiser. A cette période la CCPOH n'a pu mettre en place une équipe de travail, c'est pourquoi des contrats d'entretiens avaient été signés avec des prestataires tels que Dalkia. Aujourd'hui par ce nouveau fonctionnement on peut se féliciter de plus de réactivité et de contrôle.

M. WARLOUZET confirme que cette façon de faire « en interne » apporte un confort de travail. La CCPOH compte parmi ses effectifs un informaticien, compétent et réactif intervenant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Il revient moins cher que les contrats extérieurs. Auparavant, il fallait contacter le prestataire qui n'était pas forcément joignable et disponible rapidement.

Cette façon de pratiquer en interne sur certaines tâches s'applique également dans le service communication avec un rendu et un coût de travail très appréciable.

M. BIGORGNE revient sur le sujet de la masse salariale et les chiffres exposés en début de séance. Il rebondit sur la baisse de la taxe des ordures ménagères qui représente environ 3 points. Il félicite la CCPOH pour cette décision et fait remarquer que lors des réunions précédentes, celle-ci n'était pas d'accord pour adopter cette baisse.

M. DELMAS rappelle que des décisions communautaires ont été prises quant à la suppression d'un ramassage sur deux dans le domaine de la collecte des déchets verts. Dans l'ensemble l'assemblée a approuvé, trouvant l'idée judicieuse. Aujourd'hui il est nécessaire que les administrés en perçoivent le bénéfice

Il précise qu'avant toute décision et toute application, il faut considérer chaque critère qui permettra d'aboutir de façon satisfaisante. Les choses ne se font pas dans la rapidité, il faut veiller à respecter les délais, à considérer le travail de chacun à travers la mise en place des décisions et les considérations budgétaires.

Il confirme que la CCPOH n'a jamais été contre une baisse éventuelle.

M. BIDAULT confirme qu'il est nécessaire d'avoir des éléments concrets pour une mise en application. A ce jour les éléments sont connus, et si la CCPOH propose une baisse de 3 %, c'est que le sujet a été étudié et qu'il est possible d'évoluer et de tenir cet engagement.

M. BIGORGNE expose deux autres remarques : la CVAE qui concerne la valeur ajoutée, suite à la baisse de la TP, c'est essentiellement de la masse salariale. Les chiffres exposés dans le tableau indiquent pour 2010 un montant de 1.355.241 euros et pour 2011 la somme de 1.255.104.

M. DELMAS précise que les chiffres correspondent à une simulation qui avait été demandée par les Services de l'Etat sur des critères qui à ce jour ne sont plus d'actualité. Les Services de l'Etat ont souhaité que ces études financières soient stoppées. Il ne faut donc pas tirer un enseignement de cette évolution. Des nouveaux critères de calculs sont attendus. Ce qui a été signalé par M. COULLARÉ.

M. BIGORGNE revient dans le débat pour exprimer sa seconde remarque : « des points tels que l'économie, le transport n'ont pas été évoqués. Par ailleurs les éléments apportés sur le document remis aux élus communautaires, n'est qu'un copier/coller, sans goût ni saveur ».

M. DELMAS ne souhaite pas que de tels propos soient tenus.

En matière d'économie sur les actions de 2011 et les budgets, ce sujet a toute sa place. Les intérêts économiques de la CCPOH ont été confiés à l'Agence de développement. Pour information, le dernier Conseil d'Administration vient d'avoir lieu et bon nombre d'actions sont lancées sur les territoires.

Il prend pour exemple la ZA de Sacy-le-Grand qui a trouvé acquéreurs dans son ensemble. Les entreprises qui souhaitent s'installer sur cette zone viennent essentiellement de l'extérieur et notamment de la région parisienne.

Un travail est effectué en continu tant par M. Grégory CHAFFOIS Chargé de mission en Développement économique à la CCPOH que par l'Agence de développement. Les différents points avancent avec plus ou moins de rapidité mais on constate un réel investissement professionnel pour un aboutissement positif. Ils nécessiteront peut être de nouvelles décisions budgétaires.

Quelques exemples sont cités :

- Le dossier PAPREC avec toutes les difficultés qu'il comporte,
- La création de la zone nord ou la requalification de la ZA de Moru-Pontpoint,
- Le programme FISAC qui concerne le commerce local
- Le projet de vente de la SALPA
- Le projet Leclerc

La CCPOH a engagé des actions allant dans le meilleur sens mais hélas l'économie est déprimée. Malgré tout, il faut constater que le secteur a tendance à bouger.

Quant aux transports, M. DELMAS rappelle avoir abordé ce point lors de la présentation de ses vœux et, à plusieurs reprises depuis quelques années. La compétence est intéressante pour la collectivité mais à étudier avant de se prononcer. Il faut avoir un véritable consensus.

### **C – Opérations d'investissement 2011**

M. COULLARÉ rappelle que des projets avaient été présentés en 2010. Certains sont en cours de réalisation ou à leur terme, et d'autres restent à programmer.

- ZA Moru-Pontpoint : deux tranches ont été réalisées. Il reste à étudier la 3<sup>ème</sup> tranche, avec le tracé de la Trans'Oise soit un investissement représentant environ 600.000 euros. Ce projet est subventionnable.

La Contournante de Pontpoint : Etude pour un coût de 30.000 euros.

M. RENAUD indique les limites de cette route (début/fin). Le point important est de connaître le coût réel de l'investissement. Cet axe routier ayant besoin d'être repris sur les deux tiers. Il souligne que de l'objectif est de rendre cette voie communautaire au Conseil Général après réflexion. Et la commune de Pontpoint est également concernée par cette situation.

Pour répondre à M. CORLAY qui indique le chiffre de 20.000 euros connu lors du transfert de compétences, M. PERRAS informe qu'actuellement la somme de 20.000 euros ne représente qu'une partie des frais de fonctionnement.

M. DELMAS rappelle qu'il est important de connaître l'ensemble des paramètres et de chiffrer avec précision le coût global de cette opération (dépenses et subventions). Une étude approfondie est donc à mener avant toute prise de décision.

M. COULLARÉ reprend :

- ZA Sacy-le-Grand : les 4 terrains constituant cette zone sont vendus à des entreprises extérieures au territoire de la CCPOH.
- Economie : perspective d'une nouvelle acquisition foncière pour un montant de 300.000 euros sur la Zone Nord ou Moru-Pontpoint.
- Manépine : Le marché a été lancé et les plis seront ouverts très prochainement. Cette réfection est chiffrée à environ 450.000 euros HT avec des subventions à recevoir pour 117.000 euros de fonds FRAPP et 40 % de fonds DETR (à demander).
- Berges de Rieux : compte tenu de l'urgence impérieuse de cette situation d'effondrement, une étude a été menée. Les travaux de consolidation ont démarré. Le coût global se chiffre à 300.000 HT.

Afin de ne pas se retrouver face à une telle situation, il est préconisé de mettre en place une étude de l'ensemble des berges sur le territoire de la CCPOH. Le coût sera d'environ 50.000 euros HT.

- Etudes préalables aux accès du nouveau centre Leclerc : les montants avancés sont 50.000 euros et 15.200 quant à la rémunération de la SAO. Ces fonds seront pris en charge par la CCPOH, et récupérable sur l'investisseur. Il s'y est engagé.
- Insectarium : ce projet touristique sur le territoire de la CCPOH est à l'étude. Il a reçu l'appui du Conseil Général. Il est envisagé au Hameau de Villette. Les chiffres annoncés pour l'étude sont de l'ordre de 300.000 euros HT avec une couverture de fonds FRAPP d'environ 240.000 euros.
- Etude sur les accès des personnes à mobilité réduite pour un coût de 50.000 euros HT et étude de définition d'un schéma des équipements publics pour 44.000 euros HT.
- Vidéosurveillance : Projet déjà prévu et non réalisé. Il concerne les sites « Conservatoire et Pôle Social », investissement représentant 39.000 euros HT environ. Subventions à hauteur de 50 % du projet soit 19.500 euros.
- Pôle social : suite au dépôt de bilan d'une entreprise, un retard est pris dans l'avancement des travaux ce qui engendre des coûts supplémentaires. L'enveloppe finale sera de l'ordre de 660.000 euros HT.
- Aire de jeux extérieurs sur la crèche Ribambelle pour un coût de 15.000 euros HT et la possibilité d'obtenir une subvention.
- Conservatoire : réfection de la toiture représentant un coût de 30.000 HT euros environ dont partie subventionnable.

Un dernier projet pourrait être une opportunité pour la CCPOH, et compléter les atouts du Conservatoire : l'acquisition d'une Grange pour créer une salle de danse.

Elle se situe derrière le Conservatoire. Elle ne présente aucun intérêt pour son propriétaire actuel puisqu'elle est enclavée en arrière de la rue Charles Lescot. Le propriétaire est donc disposé à la vendre pour un montant de 20.000 euros

M. COULLARÉ propose à M. PERRAS de poursuivre la présentation de ce projet.

M. PERRAS rappelle que le conservatoire n'offre pas de salle de danse digne de ce nom.

Actuellement une pièce de 50 m<sup>2</sup> environ sert à la fois de salle de musique, et de salle de danse (sans vestiaire). Il est nécessaire pour recevoir les élèves en danse de bouger les instruments de musique, il faut ensuite les replacer, d'où une certaine gymnastique dans l'organisation.

Cette grange est contigüe au théâtre de verdure et sans accès. Un certain nombre de travaux sont à réaliser pour la rendre utilisable. L'architecte a établi une première simulation, et une subvention de fonds FRAPP peut être accordée dans le cadre d'un projet de cet ordre.

#### Présentation d'une simulation financière :

Acquisition de la grange	20.000 euros environ
+ Travaux à engager	500.000 euros environ (fourchette haute)
- Fonds FRAPP	200.000 euros environ (voir d'autres recettes)

Différentiel à financier = 300.000 euros HT environ

Hypothèses de financement : Emprunt sur 10 ou 15 ans, ou autofinancement sur des fonds de réserve.

Objectif final → Création d'une salle pour la pratique de la Danse, correctement équipée avec vestiaire et sanitaires, d'une superficie au sol de 134 m<sup>2</sup> et d'un sous-sol de même taille utilisable pour le rangement. Conservation du patrimoine : Immeuble ancien sur un site classé dans la continuité du Conservatoire.

M. PERRAS laisse la parole à Mme FOYART.

Mme FOYART intervient sur le sujet pour présenter les éléments culturels (artistiques).

A ce jour, techniquement on ne peut offrir que 7 heures de danse hebdomadaire (moderne jazz et danse classique) par manque de place. La salle du conservatoire où ont lieu des cours de danses ne peut recevoir qu'un petit groupe de 15 élèves, maximum 17 et, ce dans des conditions minimales.

En 2010 deux groupes de 15 élèves ont donc été constitués pour répondre à la demande. Pour 2011 on compte 61 élèves inscrits sans même faire de publicité. On ne peut pas en accepter plus, faute de lieux adaptés.

Ce projet permettrait de proposer un nouveau panel de danses, et d'augmenter le taux de fréquentation.

Actuellement pour 15 enfants par cours la moyenne de cotisation est de 198 euros par élève/an.

Si on reste sur 7 heures par semaine, on arriverait à une recette de 20.790 euros/an. Donc, si possibilité d'ouvrir plus de classes et donc plus d'heures de cours, les chiffres iraient en augmentant.

Sur le coût que représenterait ce projet, entre 400.000 et 500.000 euros, les 200.000 euros de subvention sont pratiquement acquis et ce chiffre représente une fourchette basse de recettes.

Sur 15 ans, le financement pourrait être amorti avec les cours de danses. Ensuite, la CCPOH serait bénéficiaire sur le fonctionnement de cette structure.

Quant aux charges nouvelles, pour répondre aux questions de l'assemblée, celles-ci représenteraient :

- Les charges en eau, électricité et chauffage
- L'arrivée de nouveaux professeurs pour satisfaire l'ouverture de nouvelles classes.

Le coût du professeur est amorti à partir de 7 à 8 élèves par classe.

Ce projet est très intéressant, il permettrait de développer l'activité danse au sein du Conservatoire. Et apporterait un confort supplémentaire aux enfants dans cette activité.

M. BIALEWSKI intervient proposant une éventuelle démolition et reconstruction, quant l'optimisation des coûts. Le bâtiment étant en très mauvais état.

Mme FOYART et M. PERRAS confirment que ce site est très ancien (relais de poste). Il est classé. Il offre un véritable potentiel, doté d'une construction en pierres avec des murs de 1 mètre d'épaisseur. C'est un espace vide. La charpente serait à reprendre et à rénover à l'identique.

M. CORLAY revient sur les accès publics.

M. PERRAS précise qu'ils pourraient se faire par le théâtre de verdure et par le biais de plusieurs ouvertures (un accès par le Conservatoire, et deux ouvertures dans le pignon qui donnent sur le théâtre de verdure).

M. RENAUD intervient (sans souhaiter casser le projet exposé ci-dessus) proposant la vente de « La Grange aux Dîmes », acquise par la commune de Pontpoint en 2010 pour un prix de 80.000 euros et offrant un potentiel de 250 m<sup>2</sup> au sol. Dans l'immédiat la commune n'a pas de projet sur ce bâtiment.

M. DELMAS suggère de travailler sur tous ces projets. Et propose à l'assemblée si il y a d'autres questions avant de clôturer le débat sur les orientations budgétaires.

M. CORLAY suggère, faisant référence à l'article développé dans le journal Oise Hebdo du 16.03.2011 sur le Plateau Picard, de revoir la signalétique pour une meilleure visualisation des informations de façon générale en implantant deux panneaux lumineux présentant les services de la CCPOH (ex : Communication du service jeunesse, du Conservatoire, de la Culture).

Un panneau coûte 20.000 euros. La CCPOH pourrait obtenir une aide parlementaire à hauteur de 15.000 euros.

M. WARLOUZET rappelle qu'il y a lieu de prendre en compte différents facteurs notamment le coût réel d'acquisition et d'installation, le ou les lieux d'implantations (le sol public ou privé). Il faut être prudent en matière d'investissement.

M. DELMAS rappelle qu'il faut être également prudent en matière d'aide parlementaire.

M. BIGORGNE revient sur les chiffres indiqués en matière de recettes d'investissements et plus particulièrement sur la somme de 1.028.464 d'euros représentant un virement à la section d'investissement 2010. Il constate que celui-ci n'a pas été réalisé.

M. DELMAS et M. COULLARÉ rappellent la décision de conserver ce en section de fonctionnement. Il a été positionné et participe à l'équilibre budgétaire. On a besoin du vote de l'assemblée pour prendre une décision sur ce point. Il sera donc affecté lors du vote du compte administratif de 2010 (soit il sera laissé en compte de fonctionnement ou compte d'investissement). Et il sera proposé de le maintenir en section de fonctionnement.

### **III – Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif**

M. DELMAS précise que cela correspond à l'ouverture des crédits nécessaires pour régler les frais engagés vis-à-vis des prestataires qui travaillent avant même que le vote du budget primitif 2011 soit voté.

Il s'agit dans ce cas présent particulièrement :

- l'étude des Berges de Rieux pour un montant de 32.000 euros,
- le Conservatoire pour un montant de 10.000 euros,
- le Pôle Service pour un montant de 170.000 euros.

Aucune question n'étant posée, M. DELMAS invite au vote :

Adopté à l'unanimité.

*Le Conseil Communautaire,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant que le budget primitif 2011 de la Communauté de Communes sera voté fin mars 2011,

Considérant que des ouvertures de crédits d'investissement sont nécessaires avant le vote du budget primitif,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, comme suit :

chapitre / article	crédits 2010	autorisation dans le cadre de l'article L.1612-1 (25%)	montant TTC nécessaire avant vote du budget	Objet
20 / 2031 frais d'études	493 414	123 354	32 000	Etude berge Rieux
21 / 2135 installations générales	1 343 605	335 901	10 000	Conservatoire - avenants
23 / 2313 travaux en cours	1 497 796	374 449	170 000	Pôle service - lot 4 menuiserie - lot 8 électricité - avenants sur autres lots

#### **IV – Programme de compostage : demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition de bio composteur**

Compte tenu de la politique lancée par la CCPOH dans le cadre de la prévention des déchets, il a été mis en place la fourniture vers les administrés d'un composteur et bio-seau à 10 euros.

M. BIDAULT rappelle que la subvention de l'ADEME est de 50 % et représentante la somme de 53.220 euros.

La CCPOH peut obtenir du Conseil général une subvention à hauteur de 30 % soit une recette supplémentaire de 31.932 euros.

La participation des administrés est chiffrée à 20.000 euros, la différence restant à la charge de la CCPOH pour la somme de 38.535,44 euros.

Pour information 281 composteurs ont été réservés.

Pour répondre à M. BIGORGNE sur les recettes apportées par les administrés, M. BIDAULT précise que cette opération est menée dans la perspectives des changements à venir en matière de collecte des déchets verts avec des économies à réaliser, et cette opération doit donc être rentable pour la CCPOH.

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

Aucune question posée, le Président invite au vote :

Adopté à l'unanimité.

*Le Conseil Communautaire,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°25/10 en date du 30 juin 2010, autorisant Monsieur le Président à lancer un programme de compostage individuel,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°43/10-A en date du 14 décembre 2010, autorisant Monsieur le Président à lancer un marché à bons de commande, en procédure adaptée, d'une durée de quatre années, pour l'acquisition du matériel de compostage,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

**Article Unique :** d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une aide auprès du Conseil Général de l'Oise à hauteur de 30 % du prix d'acquisition HT du matériel.

### **V – Relevé des décisions du Bureau Communautaire**

M. DELMAS donne lecture des points validés lors des séances du Bureau Communautaire :

#### **Séance du 1<sup>er</sup> février 2011 :**

- Signature d'une convention entre la Ville de Pont Sainte Maxence, la CCPOH, le Collège « René Cassin » et le Collège « Les Terriers » pour la mise à disposition de la piscine communale,
- Signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la CCPOH et la CAF pour la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans hébergement »,
- Réorganisation du service Enfance-jeunesse entraînant la suppression d'un poste de coordinatrice sport et création d'un poste d'adjoint de la coordination.

Sur ce point M. DELMAS informe que l'agent qui arrivera le 1<sup>er</sup> avril prochain à la Manekine, est la personne qui aurait d'être licenciée suite à la suppression de son poste au service Enfance-jeunesse.

Cette personne a accepté une mutation dans un autre service. Cela permet donc à la CCPOH de ne pas procéder à un licenciement. Cette situation se solutionne donc au mieux dans les intérêts de toutes les parties.

#### **Séance du 1<sup>er</sup> mars 2011 :**

- ZA les Cornouillers à Sacy le Grand : vente de la parcelle N° 259,
- ZA les Cornouillers à Sacy le Grand : vente de la parcelle N° 263,
- Pays Sud de l'Oise : signature d'un avenant à la convention relative à l'organisation des 2èmes Assises du Transport et de la Mobilité,
- Pays Sud de l'Oise : signature de l'avenant N° 2 à la programmation FRAPP 2010/2011
- Signature d'une convention de réalisation des études préalables à la création des accès au nouveau centre commercial Leclerc à Pont Sainte Maxence avec la SAO,
- Convention de partenariat entre la CCPOH et Oise Est Initiative pour l'année 2011,
- Convention financière 2011 entre la CCPOH et l'Agence d'Urbanisme Oise la Vallée,
- Signature d'un acte d'engagement concernant la fourniture des fichiers Filocom du territoire de la CCPOH,
- Versement d'une subvention au Club du Vieux Manoir pour l'organisation du festival de la Voix,
- Ressources Humaines :

- création de cinq postes d'animation au service Enfance-jeunesse en remplacement de contrats CAE/CUI,
- création d'un poste d'adjoint d'animation pour le service Enfance afin de palier à la liste d'attente permanente sur le site Max Drains,
- création d'un poste d'auxiliaire de puériculture pour le site de Verneuil en Halatte.

M. COULLARÉ apporte une précision en matière de subventions : DDR (Dotation de Développement Rural) et la DGE (Dotation Globale d'Equipeement) ont été remplacées par la DETR (Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux). Il rappelle que la communauté de communes n'avait pas le droit à la DGE.

Deux dossiers doivent être déposés dans le cadre de la DETR pour le 30 mars 2011. Toutefois, ils ne seront pas totalement finalisés. Dans un souci de précaution quant au délai à respecter, M. COULLARÉ a contacté la Préfecture. Le 31 mars la délibération pour ces dossiers devra être prise. Ils concernent la Manekine et la ZA de Moru-Pontpoint.

## VI – Questions diverses

M. COLLETTE évoque un problème de collectes plastiques sur sa zone et s'interroge sur les « rumeurs entendues ».

M. BIDAULT répond que le Société Eco-Emballage s'est engagée à intervenir sur toutes les zones de collectes. Il n'y aura pas de ségrégation entre les communes. Tous les plastiques ne pourront être récupérés bien qu'il y ait des avancées en la matière. Cette mise en place se fera à titre expérimental, sur deux ans. Le tout n'est pas de récupérer la matière, encore faut-il encore savoir la recycler et la réutiliser.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée,  
Le Président lève la séance à 22h30.

**Le Secrétaire de Séance**



**Daniel MERCIER**

**Le Président**



**Michel DELMAS**